

SOMMAIRE

Présentation générale	page 2
Chiffres-clés	page 5
Bilan	page 6
Compte de résultat	page 7
Hors-bilan	page 8
Annexes aux comptes	page 9
Autres éléments d'information : endettement en valeur de marché et en valeur de remboursement	page 34

*
* *

Rapport du cabinet d'audit

PRESENTATION GENERALE

1. LA MISSION

L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996¹ a créé, à compter du 1^{er} janvier 1996, la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle conjointe du ministre en charge de l'économie et des finances et du ministre chargé de la sécurité sociale.

La CADES a pour mission :

- d'amortir la dette sociale qui lui est transférée, c'est-à-dire les déficits cumulés à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ;
- d'effectuer des versements à différentes caisses et organismes de sécurité sociale.

L'échéance de sa mission, fixée auparavant au 31 janvier 2014, a été repoussée jusqu'à l'amortissement total de la dette sociale reprise.

Pour assurer cette mission, la CADES bénéficie du produit de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) créée par le chapitre 2 de l'ordonnance précitée et a bénéficié du produit de la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de sécurité sociale et de l'ACOSS.

A compter de l'exercice 2009, la CADES bénéficie d'une nouvelle ressource correspondant à 0,2 point de contribution sociale généralisée (CSG).

Elle a la possibilité de contracter des emprunts, notamment par appel public à l'épargne et émission de titres négociables représentatifs d'un droit de créance.

De plus, la CADES bénéficie des remboursements de créances sur des organismes étrangers de sécurité sociale obtenus par la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Enfin, conformément à la loi 2004-810 du 13 août 2004, les futurs excédents de la sécurité sociale (branche maladie) seront affectés prioritairement à la CADES, dans des conditions à prévoir par une loi de financement de la sécurité sociale.

2. L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

La CADES est administrée par un conseil d'administration assisté par un comité de surveillance. Elle est soumise aux dispositions des décrets n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif et n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ; sous réserve des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres (ordonnance du 24 janvier 1996 précitée et décret n° 96-353 du 24 avril 1996).

En application de ces dispositions, les opérations financières et comptables incombent à l'ordonnateur de l'établissement, son président M. Patrice RACT MADOUX et à l'agent Comptable M. Frank MORDACQ, contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM Finances).

- Le budget de la CADES est arrêté chaque année avant le 30 novembre de l'année précédente par le conseil d'administration et approuvé par les ministres de tutelle.
- Les crédits ouverts sont limitatifs, sauf pour les dépenses liées au remboursement des emprunts, les frais de gestion financière et les frais d'assiette et de recouvrement.
- Le conseil d'administration arrête les comptes de l'établissement préparés par l'agent comptable. Le compte financier est ensuite transmis au directeur général des finances publiques, puis adressé à la Cour des comptes.

¹ modifiée par la loi de financement n° 97-1164 de la sécurité sociale du 19 décembre 1997, les lois de finances 2001, 2002 et 2006, les lois de financement de la sécurité sociale de 2003, 2004 et 2006 et la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie et la loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005.

- Parallèlement à l'examen et à l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CADES s'assure de l'équilibre financier de la caisse sur sa durée de vie en fonction des prévisions actualisées d'encaissement de la CRDS et de l'évolution de l'échéancier d'amortissement de la dette comptabilisée au passif du bilan et des charges de la dette.

Les procédures et modalités de comptabilisation sont soumises à un audit contractuel externe. En outre, la CADES est soumise :

- au contrôle financier de l'Etat dans les conditions prévues par l'arrêté du 29 octobre 1996 modifié pour ses opérations de gestion administrative et le suivi du recouvrement des recettes issues de la CRDS, de la gestion et de la cession du patrimoine immobilier des caisses nationales de sécurité sociale ainsi que des remboursements obtenus des caisses de sécurité sociale étrangères ;
- au contrôle externe d'un organisme d'audit pour les opérations de marché dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 mai 1998 ;
- au contrôle de la Cour des comptes.

Pour enregistrer les opérations comptables, la caisse dispose d'un système d'information géré à l'aide d'un logiciel partagé entre l'ordonnateur et l'agent comptable. Ce système installé en réseau est caractérisé par l'existence d'une base de données unique. Des habilitations pour l'accès et le traitement des données ont été clairement définies pour permettre à l'agent comptable et à l'ordonnateur d'exercer leurs prérogatives respectives.

3. LES DISPOSITIONS GENERALES D'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

Le cadre comptable

L'article 7 du décret n° 96-353 du 24 avril 1996 relatif à la CADES prévoit l'adoption d'un plan comptable particulier établi en conformité avec le plan comptable type des établissements publics à caractère administratif (instruction M 9-1 de la Direction générale des finances publiques).

Dans la mesure où ce plan de comptes, directement inspiré du plan comptable général, est peu adapté à l'activité particulière de la CADES, le conseil d'administration du 10 octobre 1996 a décidé d'adopter le plan comptable des établissements de crédit.

Dès lors, l'enregistrement des opérations et le compte financier annuel rendu par l'agent comptable sont présentés selon les normes propres à ces établissements et un compte financier est établi selon la norme réglementaire M 9-1 pour transmission aux organismes de contrôle.

Ce cadre comptable particulier, proposé par un consultant, est validé par l'ordonnateur, l'agent comptable, la Direction générale de la comptabilité publique et le Conseil national de la comptabilité (avis n° 99-04 - assemblée plénière du 18 mars 1999).

L'exécution des opérations par l'agent comptable

Elle est par nature différente de l'activité traditionnelle d'agent comptable d'un établissement public à caractère administratif.

En effet, le statut d'opérateur sur les marchés de la CADES conduit à la mise en place de structures d'interventions adaptées à la spécificité de l'établissement. Ainsi, il convient de distinguer les opérations de financement des opérations de gestion administrative.

1. Les opérations de financement

Le circuit administratif des opérations de financement est induit par la mise en place de services « front office », « middle office » et « back office ».

Le « front office » a - dans le cadre des procédures et limites qui lui sont fixées - la charge des interventions sur les marchés financiers, de taux et de change afin d'y négocier les opérations courantes de financement, de

placement et de gestion des risques de change et de taux.

Les opérations donnent lieu à l'élaboration de tickets d'opération numérotés en continu qui en décrivent les caractéristiques et sont visés par le « front office » puis vérifiés, visés et transmis à l'agent comptable par le « back office ».

Le « middle office » collecte les positions de trésorerie, établit les prévisions, fournit les échéanciers et effectue un premier contrôle de vraisemblance sur les opérations du « front office ».

Le « back office » enregistre et valide les opérations traitées par le « front office » après en avoir vérifié leur formalisme et le respect des limites. Il est chargé du suivi des risques, effectue les comptes-rendus et assure la liaison avec les services comptables.

Les tickets d'opérations sont alors comptabilisés en recettes et en dépenses par l'agent comptable.

2. Les opérations administratives

L'exécution de la gestion administrative du budget est effectuée conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Les dépenses et les recettes de la gestion administrative font l'objet d'émissions de mandats de paiement et d'ordres de recettes, appuyés des pièces justificatives nécessaires

Après exécution des contrôles prévus par les articles 12 et 13 du décret du 29 décembre 1962 précité, ils sont pris en charge dans la comptabilité de l'établissement et payés ou recouvrés.

3. Les mouvements de trésorerie

La CADES dispose d'un compte de dépôt de fonds euro répertorié dans la nomenclature générale des comptes de l'Etat ouvert dans les livres du CBCM Finances.

Ce compte est mouvementé en dépense, dans le cadre des opérations du budget administratif, à l'initiative exclusive de l'agent comptable. Il est alimenté par les remontées de CRDS en provenance du réseau du Trésor public (transferts comptables quotidiens des trésoreries générales).

Depuis le 1^{er} septembre 2005, la CADES dispose d'un compte propre ouvert à la Banque de France distinct du compte unique du Trésor. Ce compte est impacté par toutes les opérations financières de la CADES en euros et par les remontées de la CRDS en provenance de l'ACOSS. Il est mouvementé en dépense à l'initiative exclusive de l'agent comptable.

Le solde du compte de dépôt de fonds est versé sur le compte propre de la CADES dès lors que le seuil fixé est atteint.

De plus, la CADES dispose de comptes ouverts dans les livres d'établissements financiers étrangers à New-York, Londres et Francfort.

Ces comptes ont vocation à demeurer en trésorerie zéro. Ils sont impactés par toutes les opérations liés aux émissions en devises de la CADES et à leur transformation en structures libellées en euros sur les marchés internationaux.

En raison des contraintes de gestion liées notamment au décalage horaire entre les marchés européen, asiatique, américain et australien, il a été institué une dérogation à la règle posée par le décret du 29 décembre 1962 confiant au seul comptable public la capacité à mouvoir les comptes financiers. Ainsi, les opérations sur les comptes bancaires en devises de la CADES sont initiées par le « post marché ».

CHIFFRES CLES

En millions d'euros (*)

L'ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT

Au 31/12/2008	79 861
Au 31/12/2007	72 658
Au 31/12/2006	75 367

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
RESULTAT NET	2 885	2 578	2 815
dont les éléments significatifs suivants :			
CRDS nette de frais :	5 980	5 681	5 476
Versement à l'Etat :	-	-	-
Versements à la sécurité sociale :	-	-	-
Charges financières :	-3 095	- 3 101	- 2 661

(*) Dans l'ensemble du document, m sera mis pour million et Md pour Milliard.

BILAN

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP (note 1)	2 718,64	10,85	0,00
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	678,69	1 370,17	0,00
Créances sur les établissements de crédit (note 1)			
. A vue	1,31	0,28	0,49
. A terme	1 000,51	333,46	0,00
Immobilisations incorporelles (note 2)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (note 2)	0,23	0,02	0,03
Stocks d'immeubles (note 13 bis)	0,00	0,00	0,00
Autres actifs (note 3)	357,38	654,44	273,24
Comptes de régularisation (note 4)	1 489,99	1 340,34	1 369,14
TOTAL ACTIF	6 246,75	3 709,56	1 642,90
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)			
. A vue	0,00	0,00	0,00
. A terme	1 610,55	2 111,68	2 225,74
Dettes représentées par un titre (note 6)			
. Titres de créances négociables	14 936,49	3 480,48	3 060,18
. Emprunts obligataires et assimilés	67 739,18	68 611,11	70 592,18
. Autres dettes représentées par un titre	0,00	0,00	0,00
Autres passifs (note 7)	133,54	19,69	18,37
Comptes de régularisation (note 8)	1 891,80	2 441,94	1 344,48
Sous total endettement	86 311,56	76 664,90	77 240,95
Provisions (note 8b)	5,83	0,11	0,08
Dotations en immeubles	181,22	181,22	181,22
Report à nouveau	-83 136,67	-75 714,63	-78 594,46
Résultat	2 884,81	2 577,96	2 815,11
Situation nette	-80 070,64	-72 955,45	-75 598,13
TOTAL PASSIF	6 246,75	3 709,56	1 642,90

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Intérêts et produits assimilés (note 9)	320,66	238,96	524,19
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	284,51	135,38	108,09
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	3,05	21,16	0,00
. Autres intérêts et produits assimilés	33,10	82,42	416,10
Intérêts et charges assimilées (note 10)	-3 403,95	-3 332,92	-3 161,95
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits	-189,80	-116,63	-128,57
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-3 214,15	-3 216,29	-3 033,38
Commissions (charges) (note 10)	-9,33	-7,51	-23,67
Gain ou perte sur portefeuilles de négociation et assimilés (note 11)	-0,37	0,02	0,06
. Solde en bénéfice des opérations de change	-0,37	0,02	0,06
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 11bis)	0,00	0,00	0,00
. Résultat net sur titres de placement	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation bancaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation bancaire	-0,01	-0,01	-0,02
PRODUIT NET BANCAIRE	-3 093,00	-3 101,45	-2 661,39
Charges générales d'exploitation (note 13)	-2,40	-2,06	-2,22
. Frais de personnel	-0,78	-0,74	-0,75
. Autres frais administratifs	-1,63	-1,32	-1,47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-0,03	-0,02	-0,03
Autres produits d'exploitation :	6 059,86	5 814,76	5 541,94
. Produits liés à la CRDS (note 12 bis)	6 059,67	5 814,76	5 541,93
. Produits immobiliers (note 13bis)	0,19	0,00	0,01
Autres charges d'exploitation	-79,62	-133,27	-63,19
. Charges liées à la CRDS (note 12 bis)	-76,26	-69,09	-63,09
. Versement à l'Etat (note 14)	0,00	0,00	0,00
. Versements à la Sécurité Sociale (note 14)	0,00	0,00	0,00
. Dotation aux provisions sur créance CRDS (note 12)	-3,46	-64,17	0,00
. Charges immobilières (note 13bis)	0,10	-0,01	-0,10
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 884,81	2 577,96	2 815,11
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 884,81	2 577,96	2 815,11
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 884,81	2 577,96	2 815,11
. Produits exceptionnels (note 15)	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 884,81	2 577,96	2 815,11

HORS BILAN

en millions d'euros (notes 16 à 18)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement			
. Versement annuel à l'Etat (article 4.IV ordonnance 96-50 du 24/01/96)	-	-	-
. Versements à différentes caisses et organismes de sécurité sociale (article 4.IV ordonnance 96-50 du 24/01/96)	17 000,00	-	2 690,00
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement			
. Engagements reçus d'établissements de crédit (note 18)	3 200,00	7 550,00	7 438,66

ANNEXES AUX COMPTES

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

◆ Opérations financières

Emissions :

Un nouvel emprunt obligataire de référence a été lancé en septembre 2008 : cette émission a permis à la CADES d'emprunter 3 milliards d'euros sur cinq ans à un taux facial de 4,5 %.

Les émissions d'EMTN en EUR, JPY, USD, HKD, AUD, GBP, NZD, TRY, ZAR, CAD et MXN ont permis d'emprunter après transformation 4 252 millions d'euros.

Remboursements :

La CADES a procédé au remboursement anticipé de vingt neuf EMTN et dix neuf sont arrivés à échéance au cours de l'année pour un montant total de 3 763 millions d'euros.

En outre, quatre emprunts obligataires sont arrivés à échéance aux mois de mars, mai, octobre et décembre pour un montant de 5 531 millions d'euros et un placement privé d'un milliard de DEM soit 511,29 millions d'euros.

Macro couverture inflation:

Au 31 décembre 2008, l'encours total des swaps de macro couverture s'élève à 1 907 millions d'euros : trois swaps d'un montant total de 120 millions étant arrivés à échéance en avril, novembre et décembre 2008.

Swaps annulables

Afin de bénéficier des effets de l'inversion de la courbe des taux intervenue depuis août 2007 (hausse de l'euribor 3 mois et baisse des taux à plus de deux ans) et de la hausse de la volatilité implicite, la CADES a négocié des swaps sur lesquels elle reçoit l'euribor 3 mois-marge et paye un taux fixe. Ces swaps sont annulables par les contreparties 6 mois après le début de l'opération puis tous les 3 mois.

Ces swaps annulables, opérations de micro couverture, permettent de transformer des opérations structurées à taux révisable préalablement négociées par la CADES en opérations à taux fixe au moins pour 6 mois. Ils sont donc strictement adossés individuellement à des swaps faisant déjà partie du portefeuille de la CADES. Si les swaps sont annulés, la CADES revient à son niveau initial de refinancement.

Ces contrats d'échanges d'un montant nominal de 10 212 millions d'euros ont été autorisés par le conseil d'administration du 28 novembre 2007. Ils sont qualifiés d'opérations de couvertures affectées (catégorie b - règlements n° 90-15 et 88-02) conformément à la réglementation bancaire.

Swaps de pré-couverture

Cinq swaps de pré-couverture (échéance 25/10/2019 : nominal total d'un milliard d'euros) sont qualifiés de positions ouvertes isolées (catégorie a – règlement n° 90-15) conformément aux dispositions réglementaires du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les moins values latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges et les soultes de résiliation sont comptabilisées en résultat.

Contrats conclus avec Lehman Brothers

La CADES avait contracté des swaps de change avec Lehman Brothers qui couvraient parfaitement des emprunts libellés en devises. Suite à la faillite de Lehman Brothers intervenue le 14 septembre 2008, la CADES a résilié l'intégralité des instruments financiers dérivés contractés avec cette banque, en application de la convention cadre régissant ces opérations. En outre, la CADES a conclu avec d'autres contreparties bancaires de nouveaux contrats ayant des caractéristiques identiques à ceux résiliés qui permettent de conserver une couverture parfaite du risque de taux et de change. Ces opérations n'ont pas entraîné d'impacts significatifs dans les comptes de la CADES.

◆ **Lignes de crédit**

La convention de crédit signée en février 2005 de 1,5 milliards d'euros a été renouvelée jusqu'au 11 février 2009. Une nouvelle convention de crédit de 1 milliard a été signée le 20 octobre 2008. La convention de crédit multidevises a été renouvelée le 2 février 2009 pour 10 milliards d'euros.

◆ **Gestion immobilière**

La convention qui liait la CADES et la CNAVTS relative à la gestion des contentieux immobiliers ayant pris fin le 31 décembre 2006, la CADES gère désormais directement ces dossiers en rémunérant des avocats et des huissiers, qui assurent le suivi des procédures et exercent les poursuites. L'agent comptable quant à lui, est responsable des prises en charge et de la comptabilisation des recouvrements en adéquation avec les pièces justificatives fournies par l'ordonnateur.

◆ **Reprise de dette de 27 milliards d'euros**

La Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2009 n° 2008-1330 a étendu la mission de la CADES en lui confiant 27 milliards d'euros de dettes supplémentaires au titre du déficit de l'assurance maladie (14,1 milliards d'euros), de l'assurance vieillesse (8,8 milliards d'euros) et du fonds de solidarité vieillesse (4 milliards d'euros).

Scindé en trois tranches, le transfert comporte trois versements dont le premier de 10 milliards d'euros a été effectué en décembre 2008. Les deux transferts suivants ont été effectués pour 10 milliards d'euros le 6 février 2009 et 6,9 milliards d'euros le 6 mars 2009.

Conformément à la Loi organique du 2 août 2005, une augmentation de la ressource a été votée par le Parlement, permettant ainsi de ne pas allonger la durée de vie de la CADES. Cette nouvelle ressource correspond à 0,2 point de contribution sociale généralisée (CSG).

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes généraux d'évaluation et de présentation

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique.

Etant donnée l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en France ; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

La présentation des comptes est conforme au règlement CRBF n° 91.01 du 16 janvier 1991, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, modifié par le règlement CRC2000.03 du 4 juillet 2000 lui-même modifié par les règlements CRC 2005.04 du 3 novembre 2005 et CRC 2007.05 du 14 décembre 2007. Dans le cadre de ce dernier règlement, le CNC a considéré que la CADES pouvait maintenir les adaptations prévues par l'avis CNC 99-04 quant à la présentation de ses opérations spécifiques. Ainsi, la CADES présente au niveau de son compte de résultat des produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement les recettes de CRDS, les opérations sur son patrimoine immobilier et les versements qu'elle effectue à l'Etat et aux organismes de sécurité sociale.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1, en vue de leur production à la Cour des comptes.

2. Spécificités de la CADES

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure donc la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre.

Il est important de souligner la signification relative du compte de résultat de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur sa durée de vie.

3. Changement de méthodes et principes comptables par rapport aux exercices antérieurs

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'année 2008.

4. Contribution au remboursement de la dette sociale

▪ Une ressource explicitement affectée à la CADES

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est affecté à la Caisse d'amortissement de la dette sociale » (article 6 de l'ordonnance).

▪ Une ressource à assiette large

Les revenus assujettis à la CRDS sont multiples. On peut distinguer :

- d'une part, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement, allocations familiales, aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants... ;
- d'autre part, les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, de la vente de métaux précieux et de bijoux, les revenus issus des jeux.

Mis en forme : Retrait : Avant : 0,25 cm, Suspendu : 0,5 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm, Tabulations : 0,75 cm, Tabulation de liste + Pas à

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement sont quotidiennement reversées par

l'ACOSS à la CADES au fur et à mesure de leur collecte.

Les contributions assises sur les autres revenus sont centralisées par les services financiers de l'Etat (recettes des impôts, trésoreries, recettes des douanes) avant d'être reversées à la CADES.

▪ Des frais de recouvrement à la charge de la CADES

Comme le prévoit l'article 8 de l'ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du ministre en charge de l'économie et des finances et du ministre chargé de la sécurité sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5 %.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle par le réseau du Trésor public est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1 % constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5 %) ainsi que des frais de dégrèvement et de non-valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts (3,6 %).

Les montants de CRDS affectés à la CADES sont retracés en « Autres produits d'exploitation » au compte de résultat. Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte « Autres charges d'exploitation ».

▪ Principe des droits constatés

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le Code de la sécurité sociale qui fixe dans ses articles L114-5 et D-114-4-4, le principe de la mise en œuvre des droits constatés pour les organismes du régime général de sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif. Afin de pouvoir comptabiliser ces produits à recevoir, la CADES reçoit des organismes de recouvrement une notification des évaluations des montants à rattacher à l'exercice et non encore encaissés et des créances de cotisations de CRDS qui restent à recouvrer par l'ACOSS.

Les provisions sur ces créances de CRDS sont notifiées par l'ACOSS à partir d'un taux statistique annuel déterminé en fonction de l'antériorité de la créance et sont comptabilisées en réduction des créances brutes comptabilisées à l'actif de la caisse.

S'agissant de la perception de la CRDS, on rappellera que la CADES ne joue à aucun moment le rôle de collecteur primaire puisqu'elle reçoit des organismes tiers, au premier titre desquels l'ACOSS, puis le Trésor Public, l'ensemble des ressources qui lui reviennent.

Sa mission se limite à la vérification de l'adéquation entre les sommes transférées et les pièces comptables produites, tandis qu'incombe au collecteur, en contrepartie d'une rémunération correspondant à 0,5 % des sommes recouvrées, outre le transfert de sommes, la vérification de l'assiette ainsi que les mesures de redressement ou de mise en recouvrement.

En conséquence, les compétences de la CADES en matière de recettes se limitent à une vérification comptable formelle des pièces produites par les organismes recouvreurs.

5. Patrimoine privé à usage locatif

La totalité du patrimoine dévolu au 1^{er} janvier 2000 à la CADES en vertu de l'article 9 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 et constaté au niveau du compte de capital « Dotation en immeubles » a été cédée.

Pour le compte de la CADES, la CNAVTS assurait jusqu'à la fin de la convention la gestion des droits et obligations résiduels liés à ces immeubles.

La convention de gestion, signée en décembre 1999, avec la CNAVTS concernant tous les actes nécessaires

Mis en forme : Police :Gras,
Soulignement , Non Barré

à l'administration des immeubles a pris fin le 31 décembre 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la CADES gère en propre ces dossiers contentieux. Une convention lie désormais directement la CADES à l'avocate en charge des dossiers.

L'agent comptable effectue les prises en charge et comptabilise les recouvrements au vu des pièces justificatives fournies par l'ordonnateur.

6. Opérations en devises

Mis en forme : Police :Gras,
Soulignement

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multidevises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en euros au cours en vigueur à la date d'arrêt.

Les taux de change appliqués au 31 décembre 2008 (source BCE) sont les suivants :

USD :	1,3917	JPY :	126,14
GBP :	0,9525	HKD :	10,7858
CHF :	1,485	NZD :	2,4191
AUD :	2,0274	TRY :	2,1488
ZAR :	13,0667	CAD :	1,6998
MXN :	19,2333		

- Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en euros au cours en vigueur lors de leur inscription au compte de résultat.
- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

7. Pensions livrées sur titres

Des titres de première catégorie font l'objet de prises en pension dans le cadre du placement de la trésorerie disponible.

Les titres pris en pension sont présentés en créances sur établissements de crédit.

8. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

9. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal (s'ils sont remboursés au pair), augmenté des dettes rattachées. Les emprunts obligataires en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêt.

Les emprunts obligataires indexés sur l'inflation (indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac pour l'ensemble des ménages résidant en France métropolitaine) sont réévalués en fonction de l'index d'inflation à la date d'arrêt, amenant à la comptabilisation d'une prime de remboursement au passif de la CADES.

Les références d'inflation sont les suivantes :

IPC au 31/12/2008 : 118,49226.
Indice Cadesi 2011 : 1,12578.
Indice Cadesi 2013 : 1,18286.
Indice Cadesi 2017 : 1,04484.
Indice Cadesi 2019 : 1,08401.

Les primes d'émission constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en "commissions".

10. Contrats d'échange de taux ou de devises

Les opérations de couverture sur des instruments financiers à terme de taux ou de change sont enregistrées conformément aux dispositions réglementaires du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises conclus à titre de couverture. Les contrats d'échange de taux sont conclus en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le conseil d'administration. Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis au compte de résultat.

Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée, sont constatés sous les rubriques « autres intérêts et produits ou charges assimilés » du compte de résultat, symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Dans le cas de soultes provenant de swaps qui couvrent une dette à l'émission, la partie économique venant couvrir les frais d'émission du titre sous-jacent est rapportée en totalité au résultat au moment de la constatation de la soulte. Ce traitement permet de donner une image exacte de la situation patrimoniale des émissions transformées par un contrat d'échange comportant ces soultes et a pour conséquence un lissage prorata-temporis de l'équivalent des frais d'émission.

11. Contrats à terme de taux

Les opérations fermes de macro couverture sur marchés organisés (obligations allemandes Bund et Bobl) sont enregistrées conformément aux dispositions réglementaires du CRBF. Les ventes de contrats financiers à terme Euro Bund Future et Euro Bobl Future sont comptabilisées pour leur valeur nominale au hors bilan.

Les appels de marge sont comptabilisés directement au résultat. Les dépôts sont quant à eux comptabilisés au bilan dans les dépôts de garantie versés. Enfin, les frais de courtage sont comptabilisés au résultat, ils représentent les frais de négociation consécutifs à la vente ou l'achat des Bund et Bobl.

12. Provision

La CADES ne constate pas de provision à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

13. Fiscalité

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les

salaires.

En outre, les plus-values de cessions des immeubles transférés des caisses de sécurité sociale n'ont donné lieu à aucune imposition à l'impôt sur les sociétés.

14. Gestion du risque de contrepartie

La CADES n'est susceptible d'être exposée au risque de contrepartie que sur deux types d'opérations : les opérations de placement et les opérations sur instruments de hors bilan.

Dans les deux cas, elle a signé avec toutes ses contreparties des conventions de marché de type FBF prévoyant des appels de marge quotidiens (opérations de placement) et hebdomadaires (opérations sur instruments de hors bilan).

1. Les opérations de placement

La CADES place ses liquidités essentiellement sous forme de pensions livrées mais elle peut également acheter des titres d'Etat. En échange du prêt consenti à la contrepartie, la CADES reçoit en pleine propriété pour la durée de la pension, un titre d'Etat (OAT, BTAN, BTF) ou garanti par l'Etat. Il est à noter que les pensions sont exclusivement négociées avec des SVT ou des contreparties ayant au minimum une notation AA.

Des appels de marge quotidiens lui apportent une sécurité supplémentaire en cas de forte variation des cours des titres reçus en garantie.

2. Les opérations sur instruments de hors bilan

Afin de gérer son risque de taux et de neutraliser le risque de change, la CADES négocie des instruments sur les marchés de dérivés (swaps de taux, swaps de devises, asset swaps).

Par l'utilisation de seuils de déclenchement adaptés à la notation de ses contreparties et d'appels de marge hebdomadaires, le risque résiduel en cas de défaillance d'une contrepartie est extrêmement réduit sur ce type d'instruments.

15. Opérations sur titres de placement

Le portefeuille de titres de placement suit les règles d'évaluation du règlement 90-01 modifié du CRBF. Ce portefeuille composé de titres à taux fixe émis par l'Etat est classé dans le poste « Effets publics et valeurs assimilés ».

Les titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition. Les produits d'intérêt sont comptabilisés dans la rubrique intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent. Ces provisions sont évaluées de manière individuelle.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

NOTES

LE BILAN

Au 31 décembre 2008, le bilan s'établit à 6,25 milliards d'euros pour un endettement global de 86,31 milliards d'euros. La situation nette ressort à - 80,07 milliards d'euros.

L'ACTIF

Note 1 : les opérations de trésorerie et interbancaires

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
BANQUES CENTRALES, CCP	2 718,64	10,85	0,00
Banques centrales	2 718,64	10,85	0,00
EFFETS PUBLICS ET VALEUR ASSIMILEES	678,69	1 370,18	0,00
Achats de titres d'Etat (< 3 mois)	677,84	1 366,35	0,00
Créances rattachées	0,85	3,83	0,00
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 001,82	333,74	0,49
A vue	1,31	0,28	0,49
Comptes ordinaires débiteurs	1,31	0,28	0,49
Titres reçus en pension livrée à vue	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées	0,00	0,00	0,00
A terme	1 000,51	333,46	0,00
Titres reçus en pension livrée à terme (< 3 mois)	1 000,00	333,28	0,00
. dont pensions sur Bons du trésor	0,00	0,00	0,00
. dont pensions sur obligations	1 000,00	333,28	0,00
. dont pensions sur titres propres	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées	0,51	0,18	0,00
TOTAL	4 399,15	1 714,77	0,49

Le compte « Banques centrales » représente les disponibilités sur le compte en euros de la CADES tenu à la Banque de France.

Note 2 : les immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31/12/2008								
en millions d'euros	Valeur brute 01/01/2008	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/2008	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007	Valeur nette 31/12/2006
Immobilisations incorporelles	0,22	0,00	0,00	0,22	0,22	0,00	0,00	0,00
<i>Logiciels</i>	0,22	0,00	0,00	0,22	0,22	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,43	0,24	0,00	0,67	0,44	0,23	0,02	0,03
<i>Matériels divers</i>	0,43	0,24	0,00	0,67	0,44	0,23	0,02	0,03
TOTAL	0,65	0,24	0,00	0,89	0,66	0,23	0,02	0,03

Les comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles traduisent, après amortissement, la valorisation des logiciels et matériels acquis par la CADES.

Note 3 : les autres actifs

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
DEBITEURS DIVERS	357,38	654,44	273,24
Dépôts de garantie versés	310,46	606,37	234,45
<i>Dépôts de garantie versés</i>	310,38	604,71	234,07
<i>Créances rattachées</i>	0,08	1,66	0,38
Créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS	46,92	48,07	38,79
<i>Créance brute</i>	226,08	224,34	155,83
<i>Provisions</i>	-179,16	-176,27	-117,04
Autres débiteurs divers sur opérations financières	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs divers sur frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs divers CNAV	0,00	0,00	0,00
<i>Créance brute</i>	1,62	2,10	2,16
<i>Provisions / débiteurs divers</i>	-1,62	-2,10	-2,16
TOTAL	357,38	654,44	273,24

Les autres actifs correspondent :

- aux dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de marché à terme mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie (310,46 millions d'euros).
- aux créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS pour 46,92 millions d'euros. La créance brute de 226,08 millions d'euros est diminuée d'une provision pour dépréciation de 179,16 millions d'euros.
- à une créance de 1,62 millions d'euros correspondant à la fois aux dommages et intérêts demandés à la suite de la défaillance d'un acheteur s'étant engagé à acquérir un groupe d'immeubles (1,47 millions d'euros), et à une créance concernant différents débiteurs (locataires et acquéreurs) en phase contentieuse gérés par la CNAVTS (0,15 millions d'euros). Ces créances sont intégralement provisionnées au 31 décembre 2008.

Les mouvements sur les provisions liés aux restes à recouvrer de CRDS et les dotations aux provisions relatives aux dossiers contentieux en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Provisions en début d'exercice	178,37	119,20	122,35
Dotations aux provisions (immobilier)	-	-	0,11
Dotations aux provisions (CRDS)	3,45	64,20	
Reprise de provision (immobilier)	- 0,48	- 0,06	0,07
Reprise de provision (CRDS)	- 0,57	- 4,97	3,19
Provisions en fin d'exercice	180,77	178,37	119,20

Note 4 : les comptes de régularisation actif

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
PRODUITS A RECEVOIR	1 189,10	1 116,39	1 129,70
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	330,78	233,45	189,61
Sur opérations à terme de devises	283,78	293,20	312,01
Sur recettes CRDS (article 6 de l'ordonnance n° 96-50)	574,54	589,74	628,08
Sur vente d'immeubles (article 9 de l'ordonnance n° 96-50)	0,00	0,00	0,00
Autres produits à recevoir	0,00	0,00	0,00
PERTES POTENTIELLES & PERTES A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	0,04	0,73	10,24
CHARGES A REPARTIR	189,62	206,09	207,15
Primes d'émission des emprunts obligataires et EMTN	189,62	206,09	207,15
Autres charges à répartir	0,00	0,00	0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	85,48	11,32	13,47
Charges constatées d'avance / frais de fonctionnement	0,01	0,01	0,01
Intérêts précomptés sur TCN émis	85,47	11,31	13,46
Autres charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	25,75	5,82	8,58
Comptes d'ajustement sur devise	15,03	5,82	8,56
Compte de régularisation de la gestion locative	0,00	0,00	0,00
Divers	10,72	0,00	0,02
TOTAL	1 489,99	1 340,35	1 369,14

Les comptes de régularisation actif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit en particulier :

- des produits à recevoir liés à la CRDS (574,54 millions d'euros) et aux instruments financiers de taux (330,78 millions d'euros) et de devises (283,78 millions d'euros) ;
- des primes d'émission des emprunts obligataires et des EMTN à étaler pour 189,62 millions d'euros ;
- des charges constatées d'avance (85,48 millions d'euros) concernant notamment les intérêts précomptés sur l'émission des titres de créances négociables ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 15,03 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors bilan) ;
- des intérêts créditeurs du compte à la banque de France pour 10,72 millions d'euros.

LE PASSIF

Le passif distingue la situation nette de la CADES des autres éléments de passif.

La situation nette, composée du report à nouveau, du résultat de l'exercice et de la dotation en immeubles s'élève à - 80 070 millions d'euros. Elle correspond à la dette transférée à la CADES (- 34 148,5 millions d'euros, - 47 310 millions d'euros issus de la loi du 13 août 2004 et - 10 000 millions d'euros issus de la loi du 17 décembre 2008) diminuée des résultats cumulés de l'établissement (11 142 millions d'euros depuis 1996), de la dotation en immeubles au 1^{er} janvier 2000 (181,2 millions d'euros) et du versement de l'ACOSS concernant la régularisation de la reprise des déficits de 1999 à 2006 (64,7 millions d'euros).

L'endettement, qui s'élève globalement à 86 311,6 millions d'euros, est essentiellement composé de dettes envers les établissements de crédits (1.610,55 millions d'euros), de dettes représentées par un titre (82.675,67 millions d'euros) ainsi que des comptes de régularisation (1.891,80 millions d'euros) et d'autres passifs (133,54 millions d'euros).

Note 5 : les opérations de trésorerie et interbancaires

en millions d'euros	Au 31/12/2008				Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total	Total
BANQUES CENTRALES							
Dettes envers les établissements de crédit	1 459,50	0,04	151,01	0,00	1 610,55	2 111,68	2 225,74
A vue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes ordinaires créditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A terme	1 459,50	0,04	151,01	0,00	1 610,55	2 111,68	2 225,74
Titres donnés en pension livrée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes et emprunts	1 380,49	0,00	151,01	0,00	1 531,50	2 032,43	2 146,47
.en euros	1 380,49	0,00	50,00	0,00	1 430,49	1 941,78	2 053,12
.en devises	0,00	0,00	101,01	0,00	101,01	90,65	93,35
Dettes rattachées	79,01	0,04	0,00	0,00	79,05	79,25	79,27
TOTAL	1 459,50	0,04	151,01	0,00	1 610,55	2 111,68	2 225,74

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent aux mises en pension et placements privés suivants :

A court terme (< 1 an)

- 700 millions de DEM soit 358 millions d'euros à taux progressif (4,18 % du 09/01/98 au 09/01/2001 puis 5,715 % jusqu'au 09/01/2009) ;
- 500 millions de DEM soit 256 millions d'euros à taux progressif (4,18 % du 07/01/98 au 07/01/2001 puis 5,72 % jusqu'au 07/01/2009) ;
- 1,5 milliards de DEM soit 767 millions d'euros à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885 % jusqu'au 05/01/2009) ;

A moyen terme (> 1 an et < 5 ans)

- 150 millions de CHF à taux variable indexé sur le LIBORCHF 1 mois (- 0,31 %) à échéance le 30/06/2010 ;
- 50 millions d'euros à taux variable indexé sur l'EURIBOR 1 mois (- 0,23 %) à échéance 21/06/2010.

L'ensemble de ces dettes s'élève à 1,6 milliards d'euros dont 79,05 millions d'euros de dettes rattachées.

Note 6 : les dettes représentées par un titre

en millions d'euros	Au 31/12/2008				Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	
	<= 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total	Total	Total
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	9 586,52	5 338,97	-	11,00	14 936,49	3 480,48	3 060,18
Billets de trésorerie émis en euros	603,00	0,00	0,00	0,00	603,00	60,00	92,80
Billets de trésorerie émis en devises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BMTN émis en euros	0,00	0,00	0,00	11,00	11,00	11,00	11,00
Papiers commerciaux émis en euros	5 806,50	1 390,00	0,00	0,00	7 196,50	185,34	1 280,00
Papiers commerciaux émis en devises	3 177,02	3 948,97	0,00	0,00	7 125,99	3 224,14	1 676,29
Autres TCN émis en devises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	2 733,23	4 816,87	30 281,44	29 907,64	67 739,18	68 611,11	70 592,18
Emprunts obligataires émis en euros	0,00	3 000,00	19 766,28	27 215,68	49 981,96	51 462,11	50 139,72
Emprunts obligataires émis en devises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695,44	759,49
EMTN émis en euros	1 175,00	0,00	202,00	1 290,00	2 667,00	2 788,16	2 914,16
EMTN émis en devises	815,59	1 522,18	10 313,16	1 401,96	14 052,89	12 615,62	15 780,90
Dettes rattachées	742,64	294,69	0,00	0,00	1 037,33	1 049,78	997,91
TOTAL	12 319,75	10 155,84	30 281,44	29 918,64	82 675,67	72 091,59	73 652,36

Composition de l'endettement sur titre :

Il se décompose de la manière suivante :

- titres de créances négociables pour 14 936,49 millions d'euros,
- emprunts obligataires et titres assimilés pour 67 739,18 millions d'euros.

1. Les emprunts obligataires

A court terme (moins d'un an)

- une émission 3,75 % à échéance juillet 2009 (code ISIN FR0010093377), pour un volume de 3 000 millions d'euros ;

A moyen terme (entre 1 et 5 ans)

- une émission 3,125 % à échéance juillet 2010 (code ISIN FR0010173773) pour un volume de 4 000 millions d'euros ;

- une émission 4,6 % à échéance juillet 2010 (code ISIN FR0000209611), pour un volume de 228,67 millions d'euros ;

- une émission à échéance juillet 2011 (code ISIN FR0000489734) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2 870,7 millions d'euros après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 320,7 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/2008. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement de 383,7 millions d'euros à l'échéance de l'emprunt ;

- une émission euro-fongible 5,25 % à échéance octobre 2012 (code ISIN FR0000571366) pour un volume de 3 000 millions d'euros.

- une émission 3,25 % échéance avril 2013 (code ISIN FR0010249763) pour un volume de 3 000 millions d'euros ;

- une émission 4,5 % échéance septembre 2013 (code ISIN FR0010660100) pour un volume de 3 000 millions d'euros

- une émission à échéance juillet 2013 (code ISIN FR0000492308) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 3 666,9 millions d'euros après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 566,9 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/2008. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement de 826,6 millions d'euros à l'échéance de l'emprunt ;

A long terme (> 5 ans)

- une émission 4 % à échéance octobre 2014 (code ISIN FR0010120410) pour un volume de 4 000 millions

d'euros ;

- une émission 3,625 % à échéance avril 2015 (code ISIN FR0010163329) pour un volume de 3 000 millions d'euros
- une émission 3,625 % à échéance avril 2016 (code ISIN FR0010301747) pour un volume total de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 4,125 % à échéance avril 2017 (code ISIN FR0010456434) pour un volume total de 3 000 millions d'euros ;
- une émission à échéance juillet 2017 (code ISIN FR0010359679) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2 089,7 millions d'euros après assimilation et compte tenu d'une prime de remboursement de 89,7 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/2008. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement de 497 millions d'euros à l'échéance de l'emprunt ;
- une émission à échéance juillet 2019 (code ISIN FR0010137554) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 1 626 millions d'euros après assimilation et compte tenu d'une prime de remboursement de 126 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/2008. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement de 546,5 millions d'euros à l'échéance de l'emprunt ;
- une émission 4 % à échéance octobre 2019 (code ISIN FR0010143743) pour un volume de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 3,750 % à échéance octobre 2020 (code ISIN FR0010198036) pour un volume de 4 000 millions d'euros ;
- une émission 4,375 % à échéance octobre 2021 (code ISIN FR0010347989) pour un volume de 3 500 millions d'euros.

2. L'endettement obligataire assimilé

- Il s'agit des EMTN (euro medium term notes) émis dans le cadre d'un programme d'émission, dont la limite a été portée de 10 à 20 milliards d'euros, établi en 1998 avec un groupe de banques. Au 31/12/2008, on dénombre 71 EMTN non échus, en euros et en devises (GBP, USD, JPY, NZD, AUD, ZAR, CAD et MXN), pour un montant total de 16 720 millions d'euros.

Au total, l'endettement sur titres à moins d'un an ressort à 22 476 millions d'euros et celui à plus de 5 ans à 29 919 millions d'euros contre respectivement 11 916 millions d'euros et 37 571 millions d'euros à la fin de l'année dernière. L'endettement à échéance entre 1 an et 5 ans est passé de 22 604 millions d'euros à 30 281 millions d'euros à la fin de l'année 2008.

Comparée aux exercices antérieurs, la structure de la dette à la fin de l'année fait apparaître une diminution de l'endettement à long terme.

Endettement	31/12/08	31/12/07	31/12/06
A court terme (< 1 an)	27,2 %	16,5 %	14,2 %
A moyen terme	36,6 %	31,4 %	35,5 %
A long terme (> 5 ans)	36,2 %	52,1 %	50,3 %

La structure des émissions en devises et en euros au **31/12/2008** reflète une augmentation des émissions d'emprunts en devises :

Endettement	31/12/08	31/12/07	31/12/06
En devises	25,6 %	24,4 %	30,4 %
En euros	74,4 %	75,6 %	69,6 %

Note 6 bis : opérations en euros et en devises avant et après opérations de couverture

Cette note présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale ainsi que la structure des taux avant et après couverture. Elle donne une information constituée à la fois d'éléments comptables et financiers relatifs à la valeur et à la couverture des produits à l'échéance.

en millions d'euros	Dette initiale		Opérations de couverture		Dette finale	
	en devises	en euros	en devises	en euros	en devises	en euros
Dette en euros		61 890		22 563		84 453
Dette en devises		contrevaieur au 31/12/2008		contrevaieur au 31/12/2008		
CHF	195	131	-195	-131	0	0
GBP	106	111	-106	-111	0	0
JPY	24 200	192	-24 200	-192	0	0
USD	27 173	19 723	-27 173	-19 723	0	0
HKD	0	0	0	0	0	0
AUD	1 463	722	-1 463	-722	0	0
NZD	300	124	-300	-124	0	0
TRY	0	0	0	0	0	0
ZAR	240	18	-240	-18	0	0
CAD	400	235	-400	-235	0	0
MXN	450	23	-450	-23	0	0
Sous-total devises		21 280		-21 280		0
Total général		83 170		1 283		84 453

Le tableau ci-dessus retrace la dette nominale initiale en fonction de sa devise d'émission. Toutes les opérations en devises étant couvertes, la CADES est finalement endettée uniquement en euros. Ces couvertures neutralisent l'impact des variations des taux de change sur la dette de la CADES.

Le tableau suivant indique la structure des taux d'emprunt de la CADES. Les opérations de couverture modifient cette répartition initiale de sorte qu'au final, la CADES se retrouve endettée en taux fixe à hauteur de 61 %, à taux variable à hauteur de 25 % et à taux indexé sur l'inflation à hauteur de 14 %.

Ventilation de la dette en euros et en devises avant et après opérations de couverture

en millions d'euros	Dette initiale			Incidence des couvertures			Dette finale			
	en devises	en euros	total	%	en devises	en euros	en devises	en euros	total	%
Taux fixe										
TCN	0	0	0		0	0	0	0	0	
Euro-MTN	13 569	1 520	15 089		-13 569	9 692	0	11 212	11 212	(1)
Emprunts obligataires		39 729	39 729		0	-229	0	39 500	39 500	
Placements privés	0	1 380	1 380		0	0	0	1 380	1 380	
Swaps de macrocouverture et précouverture	0	0	0			-907	0	-907	-907	
Total taux fixe	13 569	42 629	56 198	68	-13 569	8 556	0	51 185	51 185	61
Taux variable										
TCN	7 126	7 811	14 937		-7 126	7 594	0	15 405	15 405	
Euro-MTN	484	1 147	1 631		-484	5 181	0	6 328	6 328	
Emprunts obligataires	0	0	0		0	229	0	229	229	
Placements privés	101	50	151		-101	96	0	146	146	
Swaps de précouverture	0	0	0		0	-1 000	0	-1 000	-1 000	
Total taux variable	7 711	9 008	16 719	20	-7 711	12 099	0	21 107	21 107	25
Taux indexé										
Emprunts obligataires	0	10 253	10 253		0	0	0	10 253	10 253	
Swaps de macrocouverture	0	0	0		0	1 907	0	1 907	1 907	
Total taux indexé	0	10 253	10 253	12	0	1 907	0	12 160	12 160	14
Total général	21 280	61 890	83 170	100		1 283	0	84 453	84 453	100

(1) dont 10 212 millions d'euros correspondant à la couverture de swaps annulables au gré des contreparties. En cas d'exercice par la contrepartie, la position couverte revient à taux variable.

Note 7 : les autres passifs

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
DEPOTS DE GARANTIE RECUS	119,23	0,02	0,01
Dépôts de garantie reçus	116,66	0,00	0,00
Dettes rattachées	2,57	0,02	0,01
AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS FINANCIERES	2,27	0,82	0,68
AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	12,04	18,85	17,68
Versement à effectuer à l'Etat	0,00	0,00	0,00
Dettes fiscales	0,02	0,00	0,00
Dettes sociales	0,06	0,00	0,00
Fournisseurs	0,00	0,00	0,00
Autres créiteurs divers (ACOSS)	11,96	18,83	17,66
Autres créiteurs divers	0,00	0,02	0,02
TOTAL	133,54	19,69	18,37

Les autres passifs correspondent :

- aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des contrats de marché à terme et de pensions livrées mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie, ce poste est de 116,66 millions d'euros au 31/12/2008 ;
- aux dettes rattachées sur appels de marge (2,57 millions d'euros)
- aux commissions sur papiers commerciaux (2,27 millions d'euros)
- au compte créditeur de l'ACOSS (11,96 millions d'euros comprenant les avoirs indiqués par l'ACOSS) ;
- aux dettes fiscales (0,02 millions d'euros)
- aux dettes sociales (0,06 millions d'euros)

Note 8 : les comptes de régularisation passif et provision

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
CHARGES A PAYER	441,70	330,04	275,28
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	320,20	210,16	173,98
Sur opérations à terme de devises	107,94	116,22	97,49
Commissions à payer sur opérations de marché	0,00	0,00	0,00
Charges à payer sur frais de fonctionnement	0,20	0,22	0,21
Frais à payer sur recettes CRDS	3,37	3,22	3,48
Autres charges à payer	9,98	0,22	0,12
GAINS POTENTIELS ET GAINS A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	54,52	49,90	50,85
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	124,62	156,10	193,27
Primes d'émission des emprunts obligataires	123,01	156,10	193,27
Sur titres d'Etat	1,61	0,00	0,00
Autres produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	1 270,96	1 905,90	825,08
Comptes d'ajustement sur devises	1 270,93	1 905,90	825,07
Divers	0,03	0,00	0,01
TOTAL	1 891,80	2 441,94	1 344,48

S'élevant à 1 891,80 millions d'euros, les comptes de régularisation au passif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit notamment :

- des charges à payer sur swaps de taux (320,20 millions d'euros), sur CRDS (3,37 millions d'euros), sur la jambe euro des swaps de devises (107,94 millions d'euros), des commissions sur papiers commerciaux (9,87 millions d'euros) et sur divers frais ;
- des soultes à étaler sur swaps de devises (54,52 millions d'euros) ;
- des produits constatés d'avance sur les primes d'émission sur emprunts obligataires et sur titres d'Etat (124,62 millions d'euros) ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 1 270,96 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors-bilan).

Le poste provision pour risques et charges est constitué d'une provision pour moins values latente sur swaps qualifiées de position ouverte isolée et d'une provision relative aux indemnités de licenciement.

en millions d'euros	Au 31/12/2007	Dotation	Reprise	Au 31/12/2008
Provisions	0,11	5,72	-	5,83
Provision des indemnités de licenciement	0,11	0,02	-	0,13
Provision pour risques		5,70	-	5,70
TOTAL	0,11	5,72	-	5,83

COMPTE DE RESULTAT

Il distingue le produit net bancaire des autres produits et charges d'exploitation pour faire apparaître le résultat de l'exercice.

Produit net bancaire : - 3 093,00 millions d'euros
Autres produits et charges d'exploitation : + 5 977,81 millions d'euros
Résultat brut d'exploitation = résultat de l'exercice : + 2 884,81 millions d'euros

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre.

Le Produit net bancaire

Il s'agit du résultat de l'exploitation bancaire, qui rapproche le coût de l'endettement, les produits de trésorerie et le solde des opérations financières.

Note 9 : les produits de trésorerie

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	284,51	135,38	108,09
Intérêts sur opérations à vue	28,53	0,49	0,73
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	28,24	0,15	0,37
Intérêts sur prêts	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	0,29	0,34	0,36
Intérêts sur opérations à terme	225,47	92,20	37,47
Intérêts sur prêts en euros	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur prêts en devises	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	225,47	92,20	37,47
Autres intérêts	30,51	42,69	69,89
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3,05	21,16	0,00
Intérêts sur titres à revenu fixe	2,20	21,16	0,00
Intérêts sur titres d'Etat	0,85	0,00	0,00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	33,10	82,42	416,10
Amortissement des primes d'émission	33,10	37,17	59,22
Solde en bénéfice des opérations de couvertures	0,00	45,25	356,88
Gain sur rachat de titres émis	0,00	0,00	0,00
TOTAL	320,66	238,96	524,19

Ces produits correspondent :

- aux intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (284,51 millions d'euros) dont les revenus des placements de la trésorerie excédentaire de la CADES sur prises en pension livrée de titres (225,47 millions d'euros) ;
- aux intérêts sur titres à revenu fixe (3,05 millions d'euros) ;
- à l'amortissement des primes d'émission des emprunts émis (33,10 millions d'euros) ;

Note 10 : le coût de l'endettement

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	189,80	116,63	128,57
Intérêts sur dettes à vue	0,10	0,16	0,45
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0,01	0,13	0,34
Intérêts sur emprunts au jour le jour	0,03	0,03	0,06
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	0,06	0,00	0,05
Intérêts sur dettes à terme	116,90	116,06	124,35
Intérêts sur emprunt CDC (transfert de dette)	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur crédit multi-devises	0,00	1,45	10,92
Intérêts sur titres mis en pension livrée	2,80	0,51	0,83
Intérêts sur placements privés	114,10	114,10	112,60
Autres intérêts et charges assimilées	72,80	0,41	3,77
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3 214,15	3 216,29	3 033,38
Charges sur dettes constituées par des titres	3 173,58	3 216,28	3 033,37
Intérêts sur titres de créances négociables émis en euros	64,88	8,50	36,18
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises	127,64	99,95	149,93
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en euros	2 045,54	2 157,94	2 020,19
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en devises	626,73	726,70	655,50
Autres charges sur dettes constituées par des titres	308,79	223,19	171,57
Autres intérêts et charges assimilées	40,57	0,01	0,01
COMMISSIONS	9,33	7,51	23,67
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	0,10	0,14	0,25
Commissions sur titres de créances négociables émis	3,32	0,68	1,11
Commissions sur emprunts obligataires	5,75	6,60	22,02
Autres commissions sur opérations sur titres	0,16	0,09	0,29
Autres commissions	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 413,28	3 340,43	3 185,62

Les charges financières liées à la dette sociale sont en progression de 2 % par rapport au 31/12/2007 et se décomposent en :

- 3 214,15 millions d'euros de charges sur dettes;
- 189,80 millions d'euros d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (intérêts sur placements privés, titres donnés en pension livrée et appels de marges) ;
- Les autres intérêts et charges assimilées correspondent principalement au résultat sur swap de change (-86,53 millions), sur swap d'inflation (-18,65 millions) et sur swap de taux sur emprunts et assimilés (59,25 millions) ;
- 9,33 millions d'euros de commissions.

La hausse des commissions et autres intérêts et charges assimilées par rapport au 31/12/2007 s'explique par le nombre élevé des titres de créances négociables.

Note 11 : gain ou perte sur portefeuille de transaction

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
SOLDE DES OPERATIONS DE CHANGE	-0,37	0,02	0,06
Autres opérations de change	-0,37	0,02	0,06
TOTAL	-0,37	0,02	0,06

Conformément aux principes de présentation définis dans le règlement 2000-03 du CRC, les gains et les pertes sur instruments de couverture de taux et de change sont repris au niveau des « Autres intérêts et produits ou charges assimilés » (cf. note 9). Dans cette note, il ne s'agit que du solde des gains et pertes de change déterminé à l'occasion de l'évaluation périodique des comptes en devises non couverts.

Note 11 bis : gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,00	0,00	0,00
Résultat net sur titres de placement	0,00	0,00	0,00

Les autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation recensent principalement d'une part, les produits et charges spécifiques institués par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 (CRDS, vente de patrimoine immobilier et versements à l'Etat et à divers organismes de sécurité sociale) et d'autre part, les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux dépréciations sur les immobilisations.

Note 12 : les recettes nettes affectées à la CADES par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996

Cette note précise les recettes affectées à la CADES par l'article 6 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996, après déduction des frais d'assiette et de recouvrement ainsi que des pertes sur la créance de CRDS (admission en non-valeur, remises gracieuses, annulation et abandons de créance) :

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
RECETTES CRDS NETTES (article 6)	5 982,85	5 740,69	5 475,65
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	5 135,55	5 020,63	4 747,14
Recettes CRDS sur patrimoine	363,22	338,59	275,76
Recettes CRDS sur produits de placement	360,39	256,27	322,63
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	2,74	2,83	3,33
Recettes CRDS sur gains aux jeux	120,95	122,24	126,79
Recettes CRDS Exonération compensée (chèques transport, volontariat associatif)	0,00	0,13	0,00

Article 6 : CRDS

Le montant de la CRDS, nette des frais de recouvrement, s'élève à 5 982,85 millions d'euros en hausse de 4,2 % par rapport au 31/12/2007. Le tableau ci-dessous retrace la ventilation des produits et des charges liées à la CRDS.

La CRDS sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS) représente 85,8 % du montant global. Cette évolution découle pour l'essentiel de l'augmentation de la masse salariale. Le reste de la CRDS, recouvré par le réseau du Trésor est prélevé principalement sur le capital (patrimoine et produits de placements) et sur les jeux.

Les produits à recevoir inscrits au 31/12/2008 reprennent les montants de la notification de la direction du budget concernant la CRDS sur le patrimoine, les placements et les jeux. Pour les bijoux et métaux précieux sont pris en compte les encaissements bruts du mois de janvier.

Les remboursements de créances liquidées antérieurement au 31 décembre 1999 au titre des règlements communautaires de la CEE et des accords bilatéraux de sécurité sociale reçus des pays étrangers sont reversés à partir du 31 décembre 1997 par la CNAMTS à la CADES si ce reversement n'aggrave pas ou ne crée pas de déficit à la CNAMTS. Compte tenu des déficits de la CNAMTS de 1998 à 2007, les 216,77 millions d'euros recouvrés pendant ces exercices n'ont pas été reversés à la CADES.

Depuis la loi 2004-810 du 13 août 2004 aucun excédent de la sécurité sociale (branche maladie) n'a été constaté.

en millions d'euros

PRODUITS LIES A LA CRDS :	(I)	CHARGES LIEES A LA CRDS :	(II)	Recettes nettes = I - II
CRDS dues au titre de l'article 14 (salaires et traitements)	5 193,85	Admission en non valeur, abandons et annulations de créance, remises gracieuses	32,54	5 135,55
		Frais d'assiette et de recouvrement	25,76	
CRDS due au titre de l'article 15 (patrimoine)	378,75	Frais d'assiette et de recouvrement	15,53	363,22
CRDS due au titre de l'article 16 (produits de placement)	362,20	Frais d'assiette et de recouvrement	1,81	360,39
CRDS due au titre de l'article 17 (ventes de bijoux et métaux précieux)	2,75	Frais d'assiette et de recouvrement	0,01	2,74
CRDS due au titre de l'article 18 (gains de jeux)	121,55	Frais d'assiette et de recouvrement	0,61	120,94
CRDS due au titre des lois 2006-1770 du 30/12/2006 et 2006-586 du 23/05/2006	0,00			0,00
Reprises de provision sur restes à recouvrer de CRDS	0,57	Dotations aux provisions sur restes à recouvrer de CRDS	3,46	-2,89
TOTAL	6 059,67	TOTAL	79,72	5 979,95

Note 13 : les charges générales d'exploitation

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
FRAIS DE PERSONNEL	0,78	0,73	0,75
Salaires et traitements	0,56	0,53	0,56
Charges sociales	0,22	0,20	0,19
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	1,63	1,33	1,47
Impôts et taxes	0,07	0,07	0,07
Services extérieurs	1,56	1,26	1,40
TOTAL	2,41	2,06	2,22

Les charges générales d'exploitation correspondent à l'exécution du budget administratif hors acquisition et amortissements des immobilisations (cf. note 2). Elles sont en augmentation de 17 % par rapport au 31/12/2007. Cette augmentation provient principalement de la hausse des services extérieurs (honoraires).

TABLEAU DES EMPLOIS POURVUS au 31/12/2008

Agents non titulaires de droit public :

- 1 responsable principal des opérations de marché (cadre A),
- 3 responsables adjoints des opérations de marché (cadre A),
- 1 responsable principal des opérations de post-marché (cadre A),
- 1 responsable adjoint des opérations de post-marché (cadre A),
- 1 secrétaire bilingue de direction (cadre C).

Agents titulaires de l'Etat :

- 1 responsable du secrétariat général (cadre A),
- 1 responsable administratif (cadre B).

Note 13 bis : le patrimoine immobilier et sa gestion

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Produits liés au patrimoine immobilier :	0,19	-	0,01
Cession des immeubles	-	-	-
Produits des loyers	0,19	-	0,01
Produits exceptionnels	-	-	-
Charges liées au patrimoine immobilier :	-0,10	0,01	0,10
Frais de vente d'immeuble	-	-	-
Variation de stock	-	-	-
Charges de personnel	-	-	-
Services extérieurs	0,01	0,04	0,02
Impôts	-	-	-
Charges exceptionnelles	0,37	0,03	0,04
Dotations aux provisions	-	-	0,11
Reprise de provisions	-0,48	-0,06	-0,07

La totalité des immeubles transférés le 1^{er} janvier 2000 à la CADES a été cédée au cours des trois années qui ont suivi. La CADES gère désormais en direct les opérations résiduelles en 2007 liées à la cession des derniers immeubles en 2003 et à la gestion des contentieux. Les produits des loyers sont égaux à 0,19 millions d'euros au 31/12/2008 et les charges se montent à 0,10 millions d'euros (suite à une reprise de provision de 0,48 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Note 14 : les autres charges d'exploitation non bancaire

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Versement à l'Etat	-	-	-
Versements à la Sécurité Sociale	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Note 15 : les produits exceptionnels

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Prescriptions de dettes sur budget administratif	-	-	-
Prescriptions de dettes sur budget de financement	-	-	-
Frais sur recettes CRDS	-	-	-
Abandon de créance CRDS	-	-	-
Dotations aux provisions sur créances CRDS	-	-	-
TOTAL	-	-	-

LE HORS BILAN

Le hors bilan publiable présente les engagements selon leur sens « donnés » ou « reçus » (engagements de financement, de garantie, sur titres). Cependant, certains engagements ne sont pas pris en compte. Il en va ainsi des engagements relatifs aux opérations en devises et sur instruments financiers à terme. Les informations relatives à ces engagements sont retracées dans les notes 16 à 17.

Note 16 : les opérations en devises

en millions d'euros	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007		Au 31/12/2006	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
OPERATIONS A TERME	21 279,89	-	16 687,59	-	18 368,56	-
Opérations de couverture négociées de gré à gré						
Change à terme contre euros	7 125,99	-	3 224,14	-	1 676,29	-
< 1 an	7 125,99	-	3 224,14	-	1 676,29	-
de 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	-
> 5 ans	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises contre euros	14 153,90	-	13 463,45	-	16 692,27	-
< 1 an	2 337,77	-	1 823,63	-	3 352,41	-
de 1 à 5 ans	10 414,17	-	8 989,46	-	10 304,75	-
> 5 ans	1 401,96	-	2 650,36	-	3 035,11	-

Le change à terme contre euros correspond aux achats à terme mis en place pour la couverture des papiers commerciaux en devises. L'augmentation du niveau des swaps de devises contre euros s'explique par la hausse des émissions des EMTN en devises.

Note 17 : les marchés à terme d'instruments financiers

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET			
Marchés organisés et assimilés	-	-	-
Opérations fermes de couverture	-	-	-
Contrats Euro Bobl Future (5 ans)	-	-	-
Contrats Euro Bund Future (10 ans)	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-
Gré à gré	14 014,44	5 096,63	4 553,63
Opérations fermes de couverture			
. Echanges de taux en euros	14 014,44	5 096,63	4 553,63
. Micro-couverture	12 107,53	2 939,58	2 371,58
< 1 an	175,00	349,90	431,00
de 1 à 5 ans	10 316,99	1 249,68	780,58
> 5 ans	1 615,54	1 340,00	1 160,00
. Macro-couverture	1 906,91	2 157,05	2 182,05
< 1 an	500,00	120,00	25,00
de 1 à 5 ans	1 406,91	1 165,00	1 185,00
> 5 ans	-	872,05	972,05
. Position isolée	1 000,00	-	-
< 1 an	-	-	-
de 1 à 5 ans	-	-	-
> 5 ans	1 000,00	-	-
. Echanges de taux en devises	-	-	-
< 1 an	-	-	-
de 1 à 5 ans	-	-	-
> 5 ans	-	-	-

Concernant les swaps de taux mis en place par la CADES :

- L'encours comptabilisé des swaps de macro-couverture est de 1 907 millions d'euros de swaps indexés sur l'inflation.
- Des swaps de taux annulables par les contreparties, de micro-couverture ont été négociés sur un nominal de 10 212 millions d'euros.
- L'encours comptabilisé des swaps de position isolée est de 1 milliard d'euros

Note 18 : les autres engagements hors bilan

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
Engagements reçus			
<i>D'établissements de crédit :</i>			
. Lignes de trésorerie	700,00	550,00	538,66
. Lignes de crédit multidevises	-	5 000,00	4 900,00
. Lignes de crédit	2 500,00	2 000,00	2 000,00
Engagements donnés			
Versement à l'Etat	-	-	-
Versement aux organismes de sécurité sociale	17 000,00	-	2 690,00

Parmi les engagements reçus, figurent les 4 lignes à tirage tardif (back up) pour 700 millions d'euros, une ligne de 1,5 milliards d'euros renouvelée en février 2008 et une nouvelle ligne de 1 milliard signée en octobre 2008.

Les engagements de financement donnés représentent le solde non consommé sur les 27 milliards d'euros total prévu par la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2009 n° 2008-1330.

Note 19 : éléments de synthèse

BILAN SYNTHETIQUE AU 31/12/2008		en millions d'euros
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR au 01/01/2008		-83 136,7
BENEFICE AU 31/12/2008		2 884,8
DOTATION EN IMMEUBLES		181,2
DETTE RESTANT A REMBOURSER au 31/12/2008		-80 070,7
Représentée par :		
- des passifs externes contractés		
.dettes financières < 1 an		23 935,1
.dettes financières > 1 an		60 351,1
.comptes de régularisation passif et divers		2 025,3
- déduction faite des actifs détenus		
.placements financiers		4 399,2
.comptes de régularisation actif et divers		1 841,5
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31/12/2008		en millions d'euros
PRODUIT NET DE LA CRDS		5 980,0
REVENU NET DES IMMEUBLES		0,3
Charges d'intérêts		-3 404,0
Commissions		-9,3
Produits d'intérêts		320,3
RESULTAT FINANCIER		-3 093,0
Frais généraux d'exploitation		-2,4
EXCEDENT D'EXPLOITATION		2 884,8
Versement à l'Etat		0,0
Produits exceptionnels		0,0
BENEFICE AU 31/12/2008		2 884,8

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

La CADES présente ci-après une information en valeur de marché, comparant l'endettement en valeur de marché et l'endettement comptable au 31 décembre 2008.

L'endettement en valeur de marché est égal à la somme des agrégats suivants :

a. valeur des emprunts obligataires à taux fixe et indexés sur l'inflation déterminée à partir d'un cours moyen constaté sur le marché au 31 décembre 2008.

b. valeur des titres émis non cotés obtenue par l'utilisation d'une courbe zéro coupon CADES au 31 décembre 2008. Les options incluses dans certains de ces titres sont valorisées selon un modèle interne s'appuyant sur un logiciel de valorisation standard développé et commercialisé par un fournisseur externe.

c. valeur des dérivés utilisés pour la transformation d'une partie de l'endettement en micro couverture. Les options incluses dans certains de ces instruments sont valorisées selon le même modèle interne.

d. valeur des dérivés de macro-couverture.

e. valeur actualisée au 31 décembre 2008 du collatéral, des pensions livrées et des soldes bancaires.

En millions d'euros :

En millions d'euros	ENDETTEMENT EN VALEUR DE REMBOURSEMENT	ENDETTEMENT EN VALEUR DE REMBOURSEMENT	ENDETTEMENT EN VALEUR DE MARCHE	Valeur de marché des opérations de couverture
	A L'ECHEANCE	ARRETE COMPTABLE 31/12/2008	AU 31/12/2008	AU 31/12/2008
< A 1 AN	19 080,70	19 080,32	19 166,58	- 751,39
DE 1 A 5 ANS	31 045,77	30 711,99	32 052,86	179,36
> A 5 ANS	30 885,77	30 068,85	30 598,49	- 1,56
SWAPS	- 22,53	-	22,53	22,53
TOTAL	80 989,71	79 861,17	81 795,40	- 551,06
TAUX REVISABLE	17 515,92	17 515,54	17 420,90	- 766,42
TAUX INDEXE	11 403,98	10 253,29	10 621,00	-
TAUX FIXE	52 092,34	52 092,34	53 776,03	192,83
SWAPS	- 22,53	-	22,53	22,53
TOTAL	80 989,71	79 861,17	81 795,40	- 551,06

Eléments explicatifs sur les écarts :

L'écart entre l'endettement en valeur de marché et l'endettement comptable est lié aux éléments suivants :

- la valeur de marché des emprunts à taux fixe a augmenté en raison de la baisse des taux ;
- en valeur de marché, il est tenu compte des coupons futurs actualisés alors que la valeur de remboursement est pied de coupon ;
- le résultat des swaps de macro couverture et des swaps d'inflation impacte la valeur de marché quel que soit son sens.

Les éléments présentés dans cet exercice à titre d'information recouvrent un périmètre significatif de l'activité principale de la CADES, qui est de rembourser au mieux sa dette contractée sur les marchés financiers.